

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : yougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 13 JANVIER 2015 – 18 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 23 décembre 2014

Président : POULLOT Hubert

Le treize janvier 2015 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat sous la Présidence de Monsieur POULLOT Hubert.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 13

Exprimés : 14

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PENNING Denis, PAILLET Gérard POULLOT Hubert, REMY Claude, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusé : MM. PACOT Franck (procuration à M. POULLOT), COLLARDOT Jean François.

Absent : M. CHEVALLIER Maurice

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 28 octobre 2014
- Objectifs du SBV pour 2015
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
 - Projet d'appel de cotisations
 - Projet de Budget Primitif
 - Aménagement des locaux du SBV
- PPRE et Campagne ragondins 2015 – Délibération
- Affaires diverses
 - Contentieux Moulin Salbreux - Délibération
 - Travaux sur la continuité écologique de la Cent Fonts - Délibération
 - Etude Hydraulique DDT – inondation 4 novembre 2014
 - PDC 2015
 - Pluviométrie 2014

I - Approbation du CR du 28 octobre 2014

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle, par ailleurs, que le bureau a tenu une réunion exceptionnelle le 21 novembre 2014. Le compte rendu n'est pas soumis à approbation mais il est néanmoins inséré au registre des délibérations.

II - Objectifs du SBV pour 2015

Le Président explique qu'un document présentant les objectifs 2015 a été envoyé avec la convocation

M. POULLOT présente les principales actions à mettre en œuvre durant cette année :

- Les travaux inscrits au PPRE,
- Les études sur la restauration écologique des cours d'eau (moulin aux moines) et sur la morphologie des rivières,
- Les Mises en œuvre de Pans de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) du bassin de la Vouge et de la nappe de Dijon Sud,
- Les adoptions des contrats de nappe de Dijon Sud et de rivière du bassin de la Vouge,
- Les actions sur la réduction de la contamination des eaux par les pesticides,
- Dans la cadre de l'animation du SAGE et des contrats territoriaux, accompagnement des choix d'urbanisation des communes (consommation des espaces, disponibilité en eau potable, rejets d'eaux usées, prise en compte des aléas d'inondation, ...) et des EPCI en charge de l'eau potable et de l'assainissement,
- La réhabilitation des locaux du SBV.

Le Président demande aux membres de se positionner sur les actions qui viennent d'être présentées. Le bureau valide cette feuille de route.

Par ailleurs, il est décidé de transmettre, par courriel aux communes et aux délégués du SBV, la plaquette sur l'entretien des cours d'eau éditée par la DDT de Côte d'Or. Sur ce point et sur les engagements du SBV, il semble nécessaire de communiquer encore plus largement qu'auparavant.

III – Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Président explique que les documents sur le sujet ont été envoyés avec la convocation.

A. Appel de cotisation 2015

Le Président propose pour l'année 2015 un appel de 124 818 €, correspondant à une augmentation globale de 0.35 %.

Le Président demande l'avis au bureau sur le projet d'appel de cotisation. Après un large débat, celui-ci est accepté et sera présenté lors du prochain comité syndical.

Ce projet sera transmis préalablement au vote du CS, aux 42 collectivités adhérentes au SBV.

B. Projet de Budget Primitif 2015

Le projet de BP reprend les dépenses liées aux objectifs présentés précédemment. Le Président rappelle que les postes et les actions phares (continuité, morphologie, pesticides) sont aidés à 80 %. Leurs mises en œuvre permettent d'obtenir un financement sur les travaux du PPRE à hauteur de 30 %. Le projet de budget prévoit une dépense sur les travaux PPRE de 105 000 € (au maximum).

Après un large débat sur le projet de budget, il est acté :

- Dépenses de fonctionnement : 410 000 €
- Recettes de fonctionnement : 500 000 € (avec l'excédent antérieur),
- Dépenses d'investissement : 235 000 €
- Recettes d'investissement : 235 000 € (avec un déficit antérieur).

M. BOILLIN Nicolas explique qu'il y a environ 40 000 € de dépenses d'investissement de 2014 à réaliser sur 2015 (RAR).

Après un tour de table, le bureau décide de proposer au prochain conseil syndical (sous réserve de validation par la trésorerie), ce projet de budget primitif.

M. LEVEQUE rappelle l'obligation de rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels. Le Président s'engage à lancer la démarche au plus tôt.

C. Aménagement des locaux

Le Président explique avoir reçu deux propositions d'aménagement du bureau. Les membres du bureau discutent de celles-ci. Certains coûts leur paraissent disproportionnés. M. POUILLON propose de se rapprocher de la commune et de la communauté de communes de Gevrey Chambertin pour discuter du devenir des garages de l'Espace Léopold. En effet, le problème de stockage des archives et du matériel du SBV est patent. Ce projet sera discuté lors de la prochaine réunion du bureau.

IV – PPRE et Campagne Ragondins 2015

M. BOILLIN Nicolas explique que les travaux d'urgence, suite aux inondations du 4 et 5 novembre 2014, ont été réalisés en décembre 2014. Les travaux prévus à la tranche 2014 du PPRE ont débuté ce jour et continueront en fonction des conditions climatiques (possibilité ou non de passage des engins), selon l'échéancier présenté lors du dernier conseil syndical.

Dans le cadre de la gestion de la population des ragondins, la loi prévoit que celle-ci se fasse par l'entremise des FDGDON ou des FREDON. La lutte a débuté dès 2005. La campagne 2014 a été très prolifique (739 prises – chiffre non consolidé). M. BOILLIN Nicolas rappelle la décision de modifier l'indemnisation des piègeurs, prise en bureau le 16 juin 2014. Cette décision a été très bien reçue.

Le Président propose de reconduire dans les mêmes conditions la convention 2014.

Délibération

Le Président informe le bureau que dans le cadre de la gestion des cours d'eau du bassin de la Vouge, le traitement des ragondins est indispensable pour des raisons sanitaires et environnementales. Cette lutte doit être efficace afin de limiter la prolifération de l'espèce sur le réseau hydrographique superficiel.

Dans ce cadre, le Président propose de signer une convention de gestion des ragondins avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Yonne (FDGDON 89) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne (FREDON Bourgogne). Il rappelle que cette lutte ne peut être confiée qu'à celles-ci au regard de la loi (référence à l'arrêté 6 avril 2007).

Le coût de la convention pour 2015 se décomposerait comme suit :

- Partie fixe : 3 800 € TTC au maximum correspondant à l'animation, la coordination et la gestion des versements auprès des piègeurs,
- Partie variable : indemnisation du ragondin traité 5 € pour les 10 premières prises, puis 11 € à partir de la 11^{ème} prise.

Après débat et échange, le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Président,
- FIXE le montant, pour 2015, de la convention à :
 - o Partie fixe : 3 800 € TTC au maximum
 - o Partie variable : 5 € pour les 10 premières prises puis 11 € à partir de la 11^{ème} prise
- INSCRIT la dépense à l'article 617 du budget
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention à passer avec la FDGDON de l'Yonne et la FREDON Bourgogne.

V – Affaires diverses

A. Contentieux Moulin Salbreux

Le Président explique que le SBV a reçu, le 24 novembre 2014, un courrier de la DDT précisant les modalités de lancement de la procédure de régularisation administrative des travaux engagés en 2011. Le 16 décembre 2014, un courrier a été envoyé à M. BOISSET afin de connaître sa position quant à la création de banquettes au droit de sa propriété. Le 9 janvier 2015, le Président l'a rencontré. A cette occasion, M. BOISSET a exprimé son refus vis-à-vis de la proposition du SBV.

Le Président explique que le SBV doit se conformer au jugement du TA de Dijon (régularisation administrative des travaux réalisés). Pour cela, la procédure prévoit non seulement de compléter l'étude hydraulique initiale (baisse de niveau suite à l'ouverture des vannes) et refaire les Dossier Loi sur l'Eau, Intérêt Général et Natura 2000 mais également d'engager une nouvelle enquête publique.

Le Président propose de prendre une délibération afin de prévoir les dépenses à concurrence de 5 000 €, sur le sujet.

Après une large discussion, le bureau s'inquiète toutefois de réengager cette démarche sans être assuré que M. BOISSET ne s'oppose pas de nouveau à cette régularisation.

Délibération

Le Président rappelle le contexte des travaux réalisés sur la Vouge à Vougeot (Moulin Salbreux) et l'annulation des deux AP pris sur le sujet. Le SBV doit donc relancer la procédure administrative afin de se conformer à la décision du TA (régularisation administrative des travaux réalisés par le SBV).

Il explique que suite au courrier de la DDT de Côte d'Or du 24 novembre, et au courrier adressé à M. BOISSET, le 16 décembre 2014 lui demandant son avis pour les suites à donner, le SBV doit :

- Réaliser une étude hydraulique complémentaire prenant en compte l'abaissement de la ligne d'eau suite à l'ouverture des vannes,
- Déposer un dossier loi sur l'eau et d'intérêt général comprenant une étude d'incidence Natura 2000 ainsi que les nouvelles données évoquées ci-avant,
- Organiser une enquête publique.

M. BOISSET n'a pas donné suite à la proposition de créer des banquettes au droit de sa propriété, le dossier a présenté sera bien un dossier de régularisation administrative des travaux réalisés.

Le Président explique que la dépense maximale totale est estimée à 5 000 € TTC.

Après débat et échange, le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet tel que présenté,
- APPROUVE le montant de l'action à 5 000 € TTC pour l'année 2015,
- INSCRIT au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation de cette régularisation administrative,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Général de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible,
- CHARGE le Président de faire réaliser l'étude complémentaire hydraulique tel que présentée,
- CHARGE le Président d'organiser l'enquête publique, selon les modalités du Code de l'Environnement, afin de régulariser les travaux de réhabilitation de la Vouge à Vougeot, au titre de l'intérêt général,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

B. Travaux sur la continuité écologique de la Cent Fonts

Le Président donne la parole à M. LANIER. Celui-ci explique que suite à réception des travaux sur le Moulin des Etangs, en date du 26 novembre 2014, le SBV doit signer un document de parfait achèvement des travaux avec les deux propriétaires. Il est proposé de signer une convention sur la gestion et l'entretien futur de l'ouvrage. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de prévoir des « travaux lourds » dans cette convention. Le coût de celle-ci sera nul.

Le bureau s'interroge sur la possible mise en place d'une servitude sur cet ouvrage. Une réflexion sera menée dans ce sens.

Délibération

Le Président explique que les travaux de restauration de la continuité écologique de la Cent Fonts naturelle sur le moulin des Etangs se sont terminés et ont été réceptionnés le 26 novembre 2014.

Afin de pouvoir intervenir librement sur cet aménagement, il est nécessaire de passer une convention avec Messieurs DAMIDOT et VINCENOT, propriétaires des terrains où il se situe. Le Président explique que le coût de la convention sera nul.

Après débat et échange, le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- CHARGE et AUTORISE le Président à signer la convention tripartite entre les propriétaires des parcelles sur lesquelles l'aménagement a été réalisé et le SBV.

C. Etude Hydraulique DDT – inondation 4 novembre 2014

M. BOILLIN Nicolas explique que comme évoqué à l'occasion du dernier CS, l'étude DDT a été momentanément stoppée afin de collecter des informations sur la crue du 4 novembre 2014. Le SBV va transmettre dans les prochains jours, des photos et informations sur cet épisode !

Une réunion en sous-préfecture de Beaune est programmée le 20 janvier 2015 à ce sujet (uniquement avec les communes de la circonscription ayant eu un arrêté de catastrophe naturelle) !

Une réunion en Préfecture sera programmée, dans les prochains mois, afin de présenter les avancées de l'étude et les modifications apportées suite à l'inondation du 4 novembre 2014.

Par ailleurs, suite à l'inondation de novembre 2014, un courrier émanant d'un collectif des AF du sud du bassin de la Vouge a été envoyé en DDT. Le SBV a reçu une copie de cette missive ; le Président fait lecture de cette lettre.

Suite à un échange au sein du bureau, il est attendu la réponse de la DDT. Chacun relève toutefois, les nombreuses incohérences et imprécisions qui émaillent ce courrier.

Le Président et M. JACQUET rappellent qu'ils ont proposé une rencontre avec les représentants agricoles sur le terrain. Ils rappellent que le problème réside principalement dans le détournement de la confluence Vouge – Saône et le sous dimensionnement de la Vieille Vouge datant de 1976.

Le Président explique que pour éclaircir « le qui fait quoi », en matière d'entretien de cours d'eau, un projet de protocole est en cours de finalisation avec les ASA de Broindon et de Saulon la Chapelle. Ce document a comme but de présenter simplement ce que la loi prévoit sur le sujet.

Il est décidé que le projet soit transmis, pour information, aux communes et délégués du bassin.

D. PDC 2015

M. GELIN explique que pour la campagne 2014, Argilly, Bonnencontre, Broin et Gerland auront un diagnostic et un PDC. La réunion de lancement s'est déroulée le 17 novembre 2014.

Pour les dernières communes, non encore diagnostiquées sur le bassin, deux courriers leurs ont été adressés, le 8 octobre et le 24 novembre 2014 afin de leur proposer la mise en œuvre de cette démarche.

En retour, les communes de Corcelles les Monts, Flavignerot et Reulle Vergy ont répondu favorablement. La commune d'Agencourt serait peut-être intéressée ? Une rencontre, entre le maire et M. GELIN est ainsi programmée le 15 janvier prochain.

E. Pluviométrie 2014

M. BOILLIN Nicolas explique que sur la station de Dijon Longvic, en moyenne (1970 – 2013), il reçoit 746,6 mm de pluie. En 2014, 781,6 mm sont tombés, soit un excédent de 5 % par rapport à la moyenne annuelle.

Cinq périodes pluviométriques distinctes se sont succédées :

- Janvier et Février : + 28 % (+ 30 mm / moy.)
- Mars – Juin : - 56 % (- 142 mm / moy.)
- Juillet et Août : + 66 % (+ 84 mm / moy.)
- Septembre : - 67 % (- 41 mm / moy.)
- Octobre – Décembre : + 52% (+105 mm / moy.) dont la pluie de 4 novembre 2014 de 105 mm.

Il illustre son propos par des graphes présentant les variations de débits relevées sur les stations hydrométriques du bassin.

F. Autres informations

I. Compétence GEMAPI

Le Président explique que le SBV a participé à trois réunions avec :

- La communauté de communes du Sud Dijonnais (4 décembre 2014),
- La communauté de communes de Rives de Saône (10 décembre 2014),
- La communauté de communes de Gevrey Chambertin (8 janvier 2014),

Le SBV est dans l'attente d'une rencontre avec les communautés de communes du Pays de Nuits St Georges et de la Plaine Dijonnaise. Malheureusement, aucun contact n'a pu être pris avec le Grand Dijon.

Il est à noter que l'Association des Maires de France a demandé un réexamen du texte dans un courrier du 18 décembre 2014. Les interrogations et les craintes étant [évidemment] liées à la partie PI de la GEMAPI.

II. Etude morphologique

Comme expliqué lors du dernier CS, le Bureau d'Etude Artélia a été retenu !

Une première rencontre informelle s'est déroulée le 9 janvier 2014. Une visite de terrain est programmée le 21 janvier, lors de laquelle le Président souhaite la participation des Vice-Présidents. La première réunion du comité de pilotage se déroulera normalement fin février ou début mars 2015.

III. CLE de la Vouge

M. POULLOT explique que lors de la réunion d'installation de la CLE du 11 décembre 2014, avoir été élu en tant que Président. Mme ZITO (Maire de Saint Nicolas les Cîteaux) a été élue 1^{ère} Vice-Présidente et M. COLLARDOT Benoit (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or) en tant que 2nd Vice – Président. Le bureau, l'instance de conseil (chargé des avis) et les représentants à l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud ont également été désignés à cette occasion.

La réunion d'installation de l'Inter CLE se tiendra le 2 février 2015.

IV. Personnel du SBV

Le Président explique que Mlle CARRAUD a, lundi 12 janvier 2015, annoncé son départ à l'issue de la fin de son contrat de travail (21 février 2015). Un recrutement sera lancé dans les meilleurs délais. M. POULLOT rappelle que Jocelyn VALENTIN partira également à l'issue de son contrat (21 avril 2015).

La prochaine réunion du bureau est prévue en mars ou avril (date à définir); celle du conseil syndical, le 3 mars à 19h00 à Saint Nicolas les Cîteaux (à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.

Le Président remercie les membres du bureau de leur présence et à invite les délégués à partager le verre de l'amitié et la galette des rois.